



DEL 22-016

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 23 février 2022
DATE D'AFFICHAGE
Le 23 février 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le premier mars à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 11 mars 2022

ETAIENT ABSENTS

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Ghislain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNE.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 février 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Décision Modificative N°1
Rapporteur : Fanny PIRA

Dans le cadre du budget d'investissements pour 2022, la commune d'Yvré l'Évêque avait prévu des crédits de 75 500 € pour l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école Champ Manon. Après un diagnostic approfondi en lien avec le fournisseur, il ressort qu'il ne sera pas nécessaire de changer l'intégralité d'une des structures, qui peut faire l'objet d'une réparation partielle.

Dans ces conditions, les crédits nécessaires pour réaliser cet investissement ne s'élèvent plus qu'à 30 955,59 € TTC.

En parallèle, la commune souhaite doter le service Enfance/Jeunesse d'un nouveau mini-bus à la suite du vol du précédent véhicule l'an passé. La commune a perçu une indemnité d'assurance à hauteur de 10.000 euros pour ce préjudice.

Des devis ont été sollicités pour l'achat d'un mini-bus d'occasion. Il est proposé de réaffecter une partie du solde des crédits initialement dédiés aux jeux extérieurs de l'école Champ Manon à l'achat de ce véhicule, pour une somme de 22.000 €.



DEL 22-016

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

	Compte	Libellé	Fonctions	Montant	Explications	Compte	Libellé	Fonctions	Montant	Explications
Investissement	2188	Autres immobilisations corporelles	211 - Ecoles maternelles	-22 000,00 €	Devis : 30 955,56 € TTC					
	2182	Matériel de transport	414 - Autres équipements sportifs ou de loisir	22 000,00 €	Acquisition d'un minibus suite au vol ayant lieu en 2021.					
	Total			0,00 €		Total			0,00 €	

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VOTE : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 3 mars 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damienne FLEURY